



CP 124 : Vous travaillez comme ouvrier dans la construction ! Votre salaire va augmenter !

E.R. : Johan Vandycke – Boulevard Poincaré 72-74, 1070 Bruxelles

Pourquoi est-ce que mon salaire augmentera ?

Votre salaire augmente parce que les produits dans les magasins deviennent plus chers (=indexation). Vos primes seront aussi adaptées.

Quand est-ce que je reçois mon augmentation ?

Votre salaire augmentera le 1^{er} juillet 2019.

A combien s'élève cette augmentation ?

L'augmentation s'élève à 1%. Vous pouvez trouver les nouveaux salaires minimums et les primes ci-dessous.

Attention: il est possible que vous gagniez plus que le salaire mentionné ci-dessous (pour votre catégorie). Dans ce cas, votre salaire sera également augmenté !

40u/semaine	
Catégorie I (manoeuvre)	14,573
Catégorie I A (premier manoeuvre)	15,296
Catégorie II (spécialisé)	15,534
Catégorie II A (spécialisé d'élite)	16,309
Catégorie III (qualifié 1er échelon)	16,521
Catégorie IV (qualifié 2 ^{er} échelon)	17,536
Chef d'équipe A (Cat III)	18,173
Chef d'équipe B (Cat IV)	19,290
Contremaître (Cat. IV)	21,043
Les heures prestées dans l'enceinte des entreprises pétrochimiques	0,629

<i>Etudiants</i>		
Formation construction	10,366	
Pas de formation construction	9,509	
<i>Jeunes (ouvriers soumis à l'obligation scolaire partielle)</i>		
15 ans	7,869	
15 ans 6 mois	8,598	
16 ans	9,327	
16 ans 6 mois	10,784	
17 ans	12,241	
17 ans 6 mois	13,699	
18 ans	14,573	

<i>Indemnités</i>	
Nourriture	27,76
Logement	13,13
Total	40,89

S'affilier ?

